



Direction de la
Petite Enfance
et de l'Éducation

**Projet d'établissement
du Relais Assistants Maternels
de la ville d'Angoulême**

Bureau du RAM

111 Route de Saintes – 16000 – ANGOULEME
Tel : 05 45 38 71 44 et 05 45 38 70 74

Direction de la Petite Enfance et de l'Éducation

Adresse physique : 111 Route de Saintes – 16000 – ANGOULEME
Tel : 05 45 38 70 10 – Fax : 05 45 23 27 59

Courriel : petite_enfance_angoulême@mairie-angoulême.fr

Coordonnées postales : Direction de la Petite Enfance et de l'Éducation – Hôtel de Ville
1, place de l'Hôtel de Ville – CS 42216 - 16022 – ANGOULEME CEDEX

Introduction :

Ce projet d'établissement est l'aboutissement d'une année riche :

- en réunions au sein des équipes de toutes les structures et services de la Petite Enfance et de l'Éducation de la Ville,
- en échanges entre l'ensemble des agents
- en réflexions sur les pratiques professionnelles.

Il tient compte du cadre réglementaire en vigueur (notamment le décret du 7 juin 2010) et s'insère dans l'ensemble des documents de référence constitués à l'échelle de la Direction de la Petite Enfance et de l'Éducation :

- Les orientations politiques définies pour le secteur par la Municipalité
- Contrat Enfance Jeunesse 2015-2018, signé entre la Ville et la Caisse d'Allocations Familiales de la Charente
- Règlements de fonctionnement des multi-accueils et contrats de projets des autres services Petite Enfance (Relais Assistants Maternels, Lieu d'Accueil Enfants-Parents)
- Charte d'accueil de la Petite Enfance, adoptée par le Conseil Municipal en décembre 2011, qui présente les valeurs, les idées qui guident les actions menées par l'ensemble du personnel de la Petite Enfance, en direction des enfants et des familles qu'ils accueillent.
- Profils de postes des agents et protocoles, rédigés ou en cours de rédaction.

Il a été élaboré selon une méthodologie et un plan communs à l'ensemble des structures et services Petite Enfance définis par les équipes de direction.

Il comprend :

- une description de la structure
- un projet social qui présente le territoire sur lequel elle est implantée, le public qu'elle accueille et les partenaires qu'elle mobilise.
- un projet éducatif et pédagogique, décliné sous la forme de fiches-actions thématiques qui ont permis de réfléchir à des actions concrètes, qui seront évaluées régulièrement pour mesurer leur impact sur la qualité du service proposé et leur adéquation avec les besoins des enfants et des familles accueillis.

Ce projet est issu d'un travail de concertation entre les deux animatrices du Relais Assistants Maternels de la ville d'Angoulême.

- Le RAM du nord-centre-Ville regroupe les quartiers suivants : Saint Cybard, l'Hommeau, Bel Air, la Grande Font, la Madeleine, le Centre-Ville, le Vieil Angoulême, Victor Hugo, la Bussate et le Champ de Mars.
- Le RAM du Sud-Ouest qui recouvre de son côté les quartiers de : Basseau, Frégeneuil, Sillac, Grande-Garenne, St-Ausone, St-Martin, St-Gelais, le Petit Fresquet et Ma Campagne.

Le projet d'établissement du RAM, fait partie de la dynamique de travail proposée par la Direction Petite Enfance et de l'Education de la ville d'Angoulême à l'ensemble des structures d'accueil.

La ville d'Angoulême comprend : huit multi-accueils proposant des journées continues dont un multi-accueil familial, quatre multi-accueils avec de l'accueil par demi-journée, et l'appartement d'accueil Kalis qui est une structure pour les jeunes enfants de 18 mois à 4 ans du secteur Ouest, dans lequel les parents sont invités régulièrement à partager des activités ou des sorties avec leur enfant.

1. Description de la structure

• Historique

Un premier RAM a été créé sur la Ville d'Angoulême le 1er avril 2003, avec pour objectif l'amélioration qualitative et quantitative des différents mode d'accueil du jeune enfant.

Au regard du nombre d'assistants maternels sur la ville et afin de répondre au mieux aux missions imparties, un deuxième RAM a été ouvert en mars 2012, avec l'embauche d'une deuxième animatrice-responsable, Éducatrice de jeunes enfants. Ce développement du service est soutenu par la CAF de la Charente dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse, deuxième génération 2011-2014.

Depuis le 1er janvier 2004, la mise en place de différents dispositifs par la CAF, l'URSSAF et le Ministère du Travail a profondément modifié le statut d'assistant maternel et le rôle d'employeur des parents. Les RAM ont adapté leurs missions à ces changements successifs :

- 1er janvier 2004 : mise en place de la PAJE avec le complément de libre choix mode de garde et création du dispositif PAJE EMPLOI par l'URSSAF,
- 1er janvier 2005 : application de la convention collective des assistants maternels du particulier employeur,
- 2006 : sortie des décrets d'application de la loi relative au statut des assistants maternels.
- La Lettre Circulaire de la CNAF de février 2011 (LC n°2011-020), a pour objet de préciser les modalités susceptibles de favoriser le développement des RAM.
 - **Du côté des familles**, il s'agit de mieux les informer sur l'ensemble des modes d'accueil sans opposer l'accueil individuel à l'accueil collectif.
 - **Du côté des professionnels**, il s'agit d'améliorer la qualité de l'accueil des enfants, renforcer l'attractivité du métier d'assistant maternel et participer à la professionnalisation du secteur de la garde d'enfants à domicile en invitant le RAM à ouvrir l'ensemble de leurs services à ces professionnels.

- **Présentation des moyens mis en œuvre**
 - **Personnel**
 - Responsables : Isabelle CARTRAUD et Marie DUHEM MARTIN
 - Formation professionnelle : Éducatrices de jeunes enfants
 - Statut ou convention collective : Éducatrices de jeunes enfants
 - Durée de travail hebdomadaire : 1 ETP et 0,9 ETP

Détails des activités de l'animatrice :

Atelier d'éveil : déplacement, aménagement de l'espace, préparation de l'activité, temps d'atelier, rangement, retour au bureau.

Permanence : téléphonique et physique avec ou sans rendez-vous.

Gestion de la structure RAM : travail administratif ou réunion (réseau des RAM, Conseil Départemental , CAF, Direction de la Petite Enfance et de l'éducation ...), bilan d'activité (bilan CEJ).

Travail en commun des deux animatrices des RAM : mise en place de la veille documentaire, organisation des manifestations des relais, échanges sur les pratiques professionnelles.

Travail en commun au sein du Pôle Accueil Familial et avec le LAEP de la Direction de la Petite Enfance et de l'éducation : travail en partenariat avec le multi-accueil familial Titom et le LAEP de la Ville d'Angoulême.

Réunions collectives : préparation, organisation et animation de réunions d'information à destination des familles et des assistants maternels, mise au point des partenariats nécessaires pour trouver des intervenants suivant les thèmes.

Les ateliers d'éveil sont maintenus tout au long de l'année. Pendant les vacances scolaires, deux ateliers par semaine sont proposés, avec un système de réservation préalable et une ouverture aux assistants maternels de tous les secteurs de la ville. Ils ont lieu dans des locaux qui ne sont pas utilisés par les centres de loisirs pendant ces périodes (centre ville, multi accueil de la Grande Garenne et Bel Air).

Un planning a été mis en place pour les ateliers d'éveil permettant d'en avoir 5 par semaine dont 1 temps d'activités sur réservation (cf : exemple du planning annuel envisagé).

L'animatrice du secteur Ouest et Sud anime trois ateliers d'éveil par semaine :

SEMAINE 1

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
8H15-12H15 : Atelier d'éveil	8H15-12H : Atelier d'éveil sur réservation	8H30-10H30 : Préparation des actions collectives 10H30-12H 30 gestion de la structure RAM travail administratif ou Réunion	8H15-12H30 : Atelier d'éveil	8H15-10 H : Gestion de la structure RAM 10H00-12H15 Permanence téléphonique et physique (avec ou sans rendez-vous)
13H00-17H00 : Permanence téléphonique et physique (avec ou sans rendez-vous)	13H15-17H : Temps commun des deux animatrices des RAM/ réunions 17H-19H00: Permanence RAM (sur rendez-vous)		13H15-17H00 : Gestion de la structure RAM Travail administratif ou Réunion Pôle Accueil Familial	13H00-17H00 : Permanence téléphonique et physique (avec ou sans rendez-vous)

SEMAINE 2

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
8H15-12H Atelier d'éveil sur réservation	8H15-12H30 : Atelier d'éveil	8H30-10H15 : Préparation des actions collectives 10H15-12H15 : Gestion de la structure RAM Travail administratif ou Réunion	8H15-10H00: Gestion de la structure RAM Organisation de l'information 10H00-12H30: Permanence téléphonique et physique	8H15-12H15 : Atelier d'éveil
13H-17H00: Permanence téléphonique et physique (avec ou sans rendez-vous)	13H15-17H: Temps commun des deux animatrices des RAM/ réunions 17H-19H00: Permanence RAM (sur rendez-vous)		13H15-17H00: Gestion de la structure RAM Travail administratif ou Réunion Pôle Accueil Familial	13H00-17H00 : Permanence téléphonique et physique (avec ou sans rendez-vous)

L'animatrice du secteur Nord Centre Ville anime deux ateliers d'éveil par semaine :

SEMAINE 1

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
<u>8H15-12H15</u> Atelier d'éveil	<u>8H30-10H30</u> Préparation des actions collectives <u>10H30-12H30 :</u> Gestion de la structure RAM Travail administratif ou Réunion		<u>8H15-12H30</u> Atelier d'éveil	<u>8H15-10H :</u> Gestion de la structure RAM <u>10H00-12H15 :</u> Permanence Téléphonique et physique (avec ou sans rendez-vous)
<u>13H00-17H00 :</u> Permanence téléphonique et physique (avec ou sans rendez-vous)	<u>13H15-17H :</u> Temps commun des deux animatrices des RAM/ réunions <u>17H-19H00:</u> Permanence RAM (sur rendez-vous)		<u>13H15-17H00</u> Gestion de la structure RAM Travail administratif ou Réunion Pôle Accueil Familial	<u>13H00-17H00 :</u> Permanence Téléphonique et physique (avec ou sans rendez-vous)

SEMAINE 2

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
<u>8H15-10H15 :</u> Préparation des actions collectives <u>10H15-12H15 :</u> Gestion de la structure RAM Travail administratif ou Réunion	<u>8H15-12H30 :</u> Atelier d'éveil		<u>8H15-10H00</u> Gestion de la structure RAM Organisation de l'information <u>10H00-12H30 :</u> Permanence téléphonique et physique (avec ou sans rendez-vous)	<u>8H15-12H15 :</u> Atelier d'éveil
<u>13H-17H00 :</u> Permanence téléphonique et physique (avec ou sans rendez-vous)	<u>13H15-17H :</u> Temps commun des deux animatrices des RAM/ réunions <u>17H-19H00:</u> Permanence RAM (sur rendez-vous)		<u>13H15-17H00:</u> Gestion de la structure RAM Travail administratif ou Réunion Pôle Accueil Familial	<u>13H00-17H00 :</u> Permanence téléphonique et physique (avec ou sans rendez-vous)

L'organisation permet de consacrer du temps aux accueils individuels des familles et des professionnels et d'organiser des réunions d'information collectives (réunions à destination des

familles et des assistantes maternelles sur des thèmes liés à la législation ou au développement et à l'éveil du jeune enfant); mais aussi de prévoir des réunions à destination des futurs ou jeunes parents ou des nouveaux habitants pour présenter l'ensemble des services Petite Enfance existant sur la ville et répondre à leurs questions sur les démarches....

- [Moyens matériels et locaux](#)

Le bureau

Depuis Août 2014 les bureaux sont installés sur la Campagne allée du champ brun à proximité de la direction petite enfance éducation.

Fin 2016 les bureaux du Ram seront à St Cybard avec l'accueil des familles qui est sur place depuis Avril 2016.

Les lieux d'activités

Les quatre lieux d'activités des deux RAM sur ces différents secteurs sont :

- Centre-Ville : 5 rue Saint-Étienne. Ces locaux municipaux sont mutualisés avec le LAEP et le multi-accueil familial. Ils comprennent une entrée, un local de rangement, une salle de jeux, une véranda, une cour, un espace repos, une salle de change pour les enfants, des toilettes adultes et des locaux techniques.
- Nord : Maison de l'Enfant – rue des Ardilliers. Les locaux sont mutualisés avec le LAEP. Ils comprennent une salle de jeux, une toute petite pièce où est installée un coin dînette, des toilettes et une cuisine où la plupart des activités manuelles ont lieu.
- Sud : Maison pour Grandir – allée du Champ Brun. Les locaux sont mutualisés avec la MJC Louis Aragon. Le RAM a à sa disposition une grande salle de jeux, une salle de motricité et un petit placard où il est possible de ranger un minimum de matériel et des toilettes pour les enfants.
- Ouest : Le monde de ZARAFA – rue des Moline - Les locaux sont mutualisés avec le LAEP, la Pirogue et le multi-accueil familial. Ils comprennent une salle de jeux avec un coin change, une petite salle de motricité. Des salles mutualisées sont également disponibles ainsi qu'un espace moteur.

Tous ces locaux, bureaux et salles d'activités, sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.

- [Description de l'organisation et du fonctionnement actuel](#)

Permanences physiques (en dehors des ateliers) :

- lundi : 13 h – 17 h
- mardi : 17 h – 19 h
- jeudi : 10 h – 12 h 30 (ou le vendredi une semaine sur deux)
- vendredi : 13 h - 17 h

soit un total de 12 h 30 par semaine.

Des rendez-vous peuvent être fixés en dehors de ces créneaux horaires en fonction des disponibilités des familles ou des assistants maternels.

Permanence téléphonique : sur les mêmes créneaux horaires que les permanences physiques et le travail administratif.

Implantation du RAM

Le projet s'inscrit dans un principe d'organisation du territoire voulu par les élus de la Ville d'Angoulême. Le but du projet de la Petite Enfance et de l'éducation est de tendre vers la proposition aux habitants de la ville d'un socle minimum de services Petite Enfance sur chaque secteur géographique. Ce socle minimum commun de service est constitué d'un point d'information et d'accompagnement des familles, d'au moins un multi-accueil avec repas et d'un lieu proposant un accompagnement à la parentalité.

Le RAM couvre les quatre secteurs de la ville. Les animatrices interviennent à tour de rôle au sein des ateliers d'éveil sur tous les quartiers, et dans le souci d'un service public le RAM assure un accueil permanent .

- [Modalités d'accueil des enfants et aspects administratifs des relations avec les familles](#)

Le Relais Assistants Maternels est un service gratuit pour les familles et les assistants maternels. Aucune inscription administrative n'est nécessaire pour en bénéficier. Cependant, la participation à certains ateliers est soumise à une réservation préalable.

2. Projet social

- [Environnement local](#)
 - **Aspects géographiques**

Secteur Nord :

- St-Cybard : Le quartier de Saint-Cybard s'articule autour de la Place Mulac où sont rassemblés une église, des écoles, et où se déroule un marché présent trois fois par semaine. C'est une « petite ville » dans la ville. Seul quartier situé sur la rive droite de la Charente, relié au reste de la ville par un pont et une passerelle. C'est un lieu de promenade fort apprécié des familles avec la coulée verte et les bords de la Charente. C'est un quartier très animé et dynamique.
- L'Houmeau : Le quartier de L'Houmeau se révèle être un quartier attractif grâce à son environnement agréable : les bords de Charente avec un sentier pédestre ; et aux établissements qui accueillent des enfants qui y sont représentés (crèches, écoles publiques et privées, collèges). Il est bien desservi par les transports en commun et les prix du logement y sont attractifs. Cependant ce quartier ancien avec des maisons individuelles accueille essentiellement une population en transit, souvent qui arrivent sur la ville. Il propose beaucoup de logements sociaux : 40% des logements contre 31% à l'échelle de la ville.
- Bel-Air-Grand Font : C'est le quartier d'habitat à loyer modéré le plus ancien de la ville et le plus petit en nombre de logements. Il est constitué de deux sites principaux :
 - La Grand Font, qui est le premier grand ensemble immobilier construit à Angoulême à la fin des années 50, et est délimité en contre bas par l'Avenue de Lattre de Tassigny. On y trouve une zone pavillonnaire et de grands immeubles.
 - Bel Air, qui se situe plus haut en remontant vers le quartier Victor Hugo et possède un habitat plus diversifié avec une mixité de maisons individuelles et de grands immeubles de logements collectifs.

Certains immeubles collectifs ont bénéficié récemment d'une rénovation extérieure. L'ensemble a une forte identité physique : marqué par un relief accentué en pente, il a généré une implantation particulière des logements et des espaces verts. Ceci permet un cheminement dans le quartier par un réseau de chemins piétons repérés ou non.

L'atout majeur de ce quartier réside dans la proximité de la gare et du centre-ville. Les habitants peuvent ainsi se rendre facilement dans les quartiers limitrophes de Victor Hugo (marchés), de la Madeleine, de Lunesse (réseau de commerces et services), voire du centre-ville.

Secteur Centre-ville :

Le Centre-ville est un quartier animé situé sur le Plateau qui domine l'ensemble de la Ville. S'y rassemblent une grande majorité des services publics et administrations, ainsi que de très nombreuses entreprises artisanales et commerciales, des professionnels de la santé, des restaurants et des lieux socio-culturels (bibliothèques, cinéma, théâtre, musée, etc.). S'y déroulent de nombreuses manifestations festives. C'est aussi un lieu touristique avec plusieurs monuments situés autour de l'Hôtel de Ville et dans le Vieil Angoulême.

Secteur Ouest :

Le secteur Ouest comprend les quartiers de Basseau, Grande Garenne, Sillac et Frégeneuil. C'est un secteur classé en Zone Urbaine Sensible (Z.U.S.) qui est a profité d'une l'Opération de Renouvellement Urbain; Ouverture d'un cabinet médical et du « Monde de Zarafa » , complexe petite enfance regroupant les différentes infrastructures à l'origine dispersées dans les quartiers.

La population du secteur diminue. C'est un secteur avec une grande diversité culturelle.

Le secteur ouest est « frontalier » avec la commune de St-Michel.

Secteur Sud :

Le quartier de Ma Campagne est au sud d'Angoulême. Ce secteur comprend aussi les quartiers St-Ausone, St-Martin, St-Gelais et le Petit Fresquet. Ce quartier a été aménagé sur un plateau. Il se caractérise par une grande variété de formes urbaines qui mêlent secteurs pavillonnaires, petits et grands collectifs.

Au centre du quartier, se trouvait l'ilôt Jean Moulin réalisé dans les années 1970. Cet ilôt concentrait beaucoup de difficultés (insalubrités, concentration d'une même catégorie sociale, immeuble trop haut). Il a bénéficié de ce fait en 2006 d'une vaste Opération de Renouvellement Urbain qui a été clôturée définitivement au mois de septembre 2012.

Son nouvel aménagement a permis d'aérer la configuration des immeubles et les habitants ont maintenant la possibilité sur une partie des constructions d'accéder à la propriété.

C'est un quartier attractif offrant de nombreux services à la population :

- la MJC (Espace Louis Aragon), la bibliothèque municipale, l'école maternelle et primaire Jean Moulin.

- la Maison des Solidarités (MDS) où sont basées les assistantes sociales, la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH), de la Protection Maternelle et Infantile (PMI) dont les consultations médicales avec l'infirmière et le médecin référent du secteur ont lieu près de la MDS, le collège Pierre Bodet, la galerie marchande Plein Sud qui comprend : un intermarché, une agence postale, une pharmacie, une boulangerie et d'autres commerces
- Le quartier se situe à moins de 15 mn du centre-ville. Il bénéficie de transports en commun et est desservi par deux lignes (STGA) n°4 et n°8.

Le secteur proche bénéficie également de plusieurs équipements :

- Une école maternelle et primaire Ronsard, deux lycées (le Lisa et Charles Coulomb), trois établissements spécialisés (EREA (établissement régional enseignement adapté), ISEP Tous Vent (institut scolaire éducatif et professionnel) et IME (institut médico éducatif)).
- Des commerces dans les deux rues avoisinantes (rue de Montmoreau et avenue de Navarre) avec une banque, des artisans, des restaurants, un tabac-presse, des boulangeries, le marché, deux cabinets médicaux, un laboratoire, du para-médical (sache femme, kinés, pédicure...).
- Une zone commerciale alentour avec l'UDAF (Union Départementale des Associations Familiales) et la Chambre d'Agriculture.
- D'équipements sportifs : Hall du sport, terrain de sport, skate-parc.

Diverses associations en direction des familles et des professionnels :

- Sociales : OMEGA (Objectif Médiation du Grand Angoulême) en partenariat avec les médiateurs de quartier
- Éducatives : APSA (association de prévention spécialisée d'Angoulême) en partenariat avec éducateurs spécialisés, association L'enfant soleil (association venant en aide aux familles ayant des enfants handicapés ou atteints de maladies graves), deux centres de formation continue, le GRETA et l'A.F.E.C (association de formation et d'enseignement continu).

Ce quartier est caractérisé par une population souvent confrontée à des difficultés économiques : faible niveau de qualifications professionnelles, sur-endettement, phénomènes de précarité liés au manque d'emploi, difficultés de communication, de voisinages, nuisances nocturnes, etc. Une épicerie sociale est ouverte deux fois par semaine (le mercredi après-midi et le jeudi matin).

Il est composé par une diversité de cultures avec des mouvements de populations étrangères (africaines, maghrébines, d'Europe de l'Est), mais, certaines familles y habitent depuis de nombreuses années et parfois même depuis la création de ce quartier en 1978-79.

- indicateurs démographiques

Par sa population, la ville d'Angoulême est de loin la 1ère ville de Charente avec 41970 habitants en 2013. Avec une superficie communale de 21,85 km², la densité de la population s'élève à 1 952 habitants par km², ce qui en fait la ville la plus densément peuplée de la Charente.

D'une manière générale la vitalité de la démographie départementale s'essouffle.

Entre 2008 et 2013, Angoulême a perdu en moyenne 0,5% de sa population par an, alors que le nombre de personnes âgées augmentait.

Le nombre de naissances accuse une légère tendance à la baisse et s'établit à 516 en 2014. (542 en 2013 et 549 en 2012).

Angoulême compte 9960 familles dont 42,5 % de couples sans enfants, 32,5 % de couples avec enfants et 25 % de familles mono-parentales (soit 2490 familles). Les familles mono-parentales ayant un enfant de 0 à 5 ans représentent 26 % du total des familles dans cette tranche.

- Nombre d'enfants de 0 à 3 ans en 2013 : 1428
- Nombre d'enfants de 3 à 5 ans en 2013 : 1386

C'est dans ce contexte que l'aide apportée aux familles pour concilier vie familiale, vie professionnelle et sociale, en diversifiant et en assurant la qualité des modes d'accueil de l'enfant, contribue à améliorer l'attractivité du territoire et à développer l'égalité des chances.

La ville d'Angoulême prend en compte les besoins spécifiques nés des évolutions socio-professionnelles et familiales de la société (flexibilité et précarité du travail, augmentation de la monoparentalité...). Une réponse est apportée à certains de ces besoins à l'échelle de la ville.

Secteur Nord :

St-Cybard : Aujourd'hui, l'extension de la ville vers la périphérie fait de St Cybard un quartier résidentiel avec beaucoup de maisons individuelles et très peu d'immeubles (logement social HLM 4%). Actuellement de nouveaux logements HLM sont en construction rue de Saintes.

Au Nil s'est installé l'ENJMIN et la brasserie universitaire ainsi que l'ilot désormais occupé par la résidence étudiante.

En 2007, sur le quartier de St Cybard, sur 3100 habitants, on comptait 87 enfants âgés de 0 à 2 ans et 84 âgés de 3 à 5 ans.

Année	2010	2011	2012	2013	2014
Nbre de naissances	526	533	550	542	517

Le quartier reste relativement jeune et actif. On compte cependant 30% de retraités.

Le quartier dispose de plusieurs services : une ludothèque, une MJC (Rives de Charente), une école maternelle, deux écoles primaires, une salle de sport (JSA), des cabinets médicaux.... On y trouve des lieux culturels comme le musée du papier et le musée de la bande dessinée.

caractéristiques socio-économiques de la population et du territoire

C'est un quartier dynamique. Les catégories socio-professionnelles qu'on retrouve le plus sont les employés, les artisans, les commerçants, les cadres, les professions libérales. En 2015, le taux de chômage était de 10%. A Saint-Cybard, la situation est plutôt favorable et le taux de chômage est moindre par rapport aux autres quartiers.

L'Houmeau :

Le quartier de l'Houmeau compte en 2014 : 24 naissances (statistiques INSEE publiées en 2016).

Le multi-accueil n'a pas accueilli de nouveaux-nés du quartier en 2015.

En 2015, nous avons accueillis 31 % d'enfants issus du quartier, et 69 % des quartiers à proximité.

Depuis la mise en place du multi-accueil, nous constatons chaque année, une augmentation de plus en plus importante des familles habitant sur le quartier pour l'accueil occasionnel.

- caractéristiques socio-économiques de la population et du territoire

Les familles vivant sur le quartier, exercent dans une forte proportion les professions d'employés et d'ouvriers : 64 %, alors qu'Angoulême en compte 55 %.

Sur la structure, cette catégorie professionnelle est de 34 %.

Bel-Air-Grand Font :

D'après le recensement de la population de 2011, le quartier de Bel-Air-Grand-Font comptait 2.210 habitants.

Le nombre d'enfants en 2009 était :

	0-2ans	2-3 ans	3-5ans
Bel Air, Grand Font	141	28	97
La gare	111	29	102
La Madeleine	3	0	0

La PMI a recensé en 2009, 157 naissances ; en 2010, 175 et en 2011, 140. Le nombre de naissances varie beaucoup d'une année sur l'autre et influence donc la fréquentation des structures et les caractéristiques des enfants accueillis.

La démographie du quartier de Bel-Air-Grand-Font est caractérisé par :

- un fort taux de familles mono parentales de la commune : 24% avec une part importante de très jeunes mères
- un fort taux de familles nombreuses : 4,7 % des familles ont 3 enfants et plus.

La population du quartier est plutôt vieillissante. Mais du fait des ORU du secteur ouest et de Soyaux, des familles nombreuses sont venues récemment s'y installer, ce qui n'est pas encore visible dans les statistiques INSEE qui remontent à 2007.

La part de population d'origine étrangère sur ce quartier prioritaire ville est plus importante que sur le reste du territoire de la commune.

Sur ce quartier de Bel Air Grand Font réside un nombre important d'allocataire CAF avec des bas revenus.

caractéristiques socio-économiques de la population et du territoire

Parmi la population du quartier Bel-Air-Grand-Font, on observe une augmentation constante du nombre de chômeurs. (source : diagnostic de la commune d'Angoulême, document réf : Le CUCS 2007).

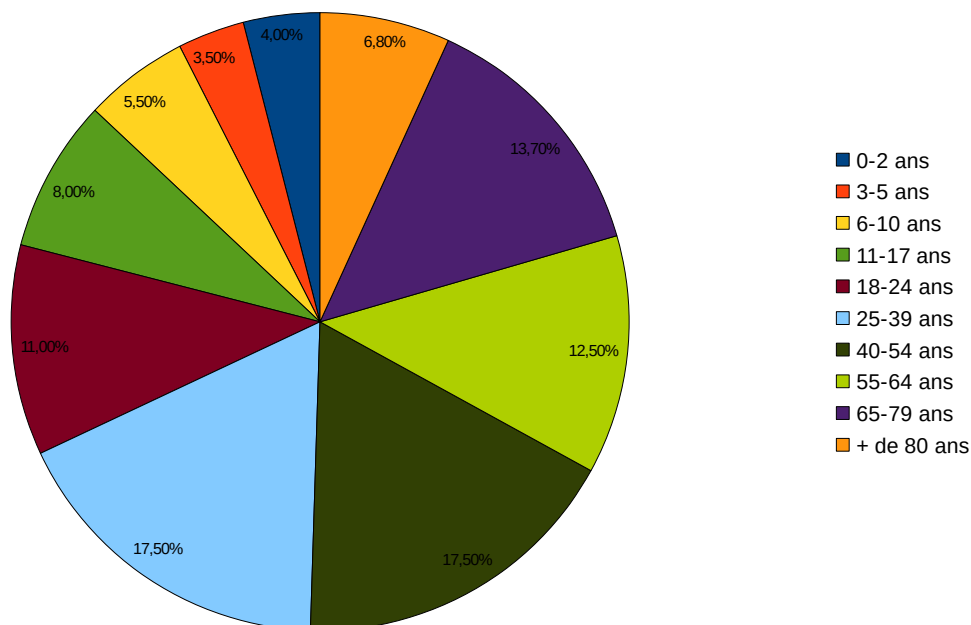
Les personnes couvertes par les minimas sociaux représentent une part plus importante de la population dans les quartiers prioritaires, comparée aux autres quartiers de la commune d'implantation.

Le tissu économique du quartier est très pauvre : un seul commerce, peu d'entreprises artisanales et commerciales, pas d'industrie.

Secteur Ouest :

Selon l'INSEE en 2007, 7,5% de la population du secteur Ouest est susceptible d'être concernée par un accueil dans une structure.

Répartition de la population du secteur par tranche d'âge



Le secteur Ouest est le secteur de la ville ayant le pourcentage le plus élevé (20,5%) de personnes de + de 65 ans. Ce qui peut s'expliquer par l'implantation de deux maisons de retraite.

Secteur Sud :

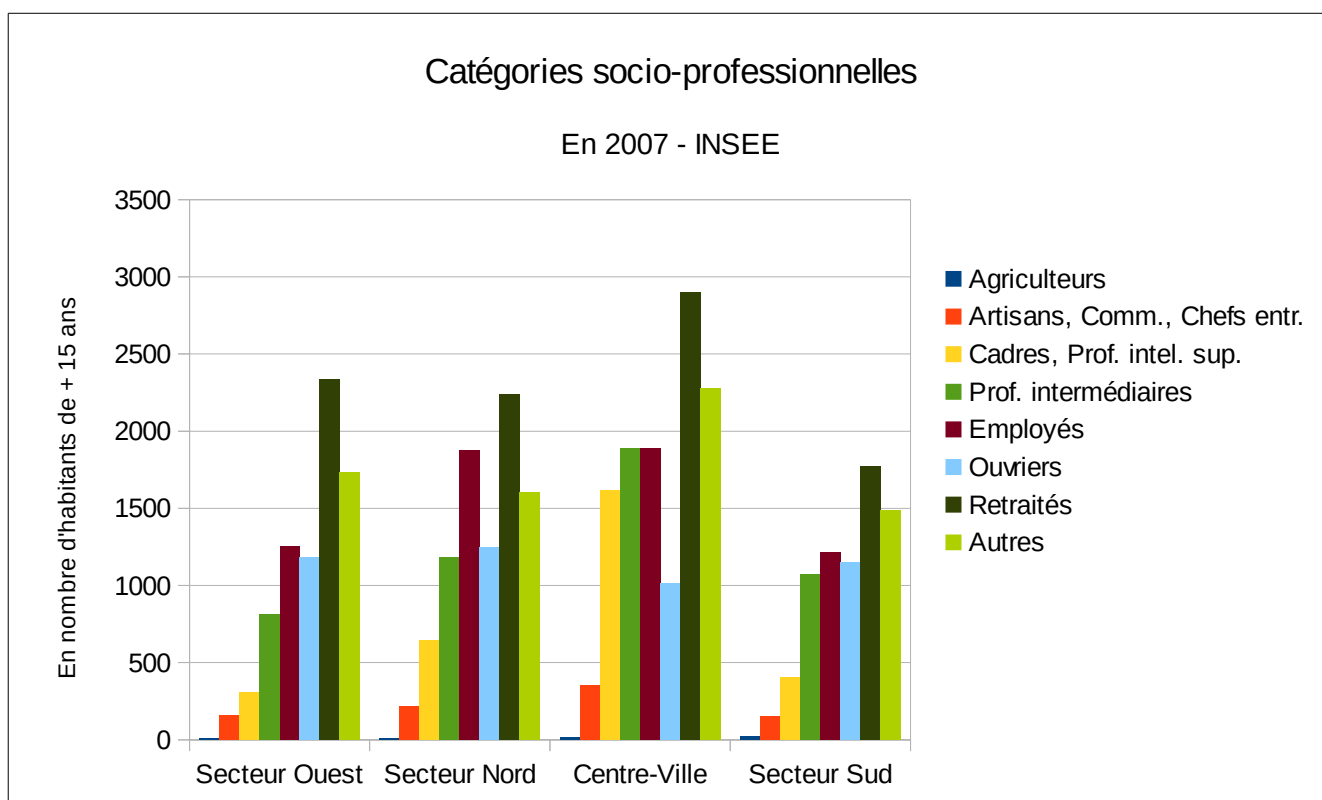
Le quartier de Ma Campagne présente une hétérogénéité du cadre et du niveau de vie de ses habitants. L'habitat HLM y côtoie l'habitat pavillonnaire mais le parc locatif public a bénéficié d'un travail important d'amélioration dans le cadre d'une opération de rénovation urbaine.

Comme sur l'ensemble de la ville, les retraités y sont relativement nombreux (30%) et les professions les plus représentées sont les ouvriers, les employés et les professions intermédiaires. Cependant, dans ce quartier, les cadres supérieurs sont relativement moins nombreux. Dans le quartier prioritaire qui occupe la partie ouest de Ma Campagne, le revenu moyen est plus faible et la part des bénéficiaires du RSA et des personnes dépendantes des aides sociales y est beaucoup plus importante que dans le reste du quartier.

Néanmoins, le quartier de Ma Campagne possède des atouts pour son développement économique. Du fait du nombre important d'établissements scolaires, d'administrations, de services et commerces, on recense un nombre important d'emplois sur le quartier. Dans le domaine de l'activité commerciale Ma Campagne profite de sa situation d'entrée sud de l'agglomération. Le réseau très haut débit irrigue le quartier. Une zone industrielle maintient une activité à proximité, bien que l'accès aux emplois est difficile pour un certain nombre d'habitants qui ne possèdent pas les qualifications requises.

part de la population du secteur sud par catégorie professionnelle (INSEE 2008)

AUTRES	Administration publique, enseignement, santé action sociale	Activités scientifiques et techniques	Commerce	Construction	Ouvrier	Activités de service	Hébergement restauration
13.3 %	25.1 %	18.1 %	14.1 %	7.7 %	7,00%	8.3 %	6.4 %



- St-Cybard :

Le quartier dispose de plusieurs services : une ludothèque, une MJC (Rives de Charente), une école maternelle, deux écoles primaires, une salle de sport (JSA), des cabinets médicaux... On y trouve des lieux culturels comme une bibliothèque, le musée du papier et le musée de la bande dessinée.

Les commerces y sont nombreux : deux boulangeries, un boucher-traiteur, une quincaillerie, un pharmacie et de nombreux coiffeurs, un marchand de chaussures, un opticien, un centre commercial et de nombreux restaurants, etc. Les transports offrent un accès facile vers le centre-ville et le quartier de la gare. La rue de Saintes permet d'accéder aux deux nationales (N10 et N 141).

Les familles sont très attachées à leur quartier. Les catégories socio-professionnelles qu'on y retrouve le plus sont les employés, les artisans, les commerçants, les cadres, les professions libérales. Le taux de chômage en Charente était de 26 %. A Saint-Cybard, la situation est plutôt favorable et le taux de chômage est moindre par rapport aux autres quartiers.

- Bel-Air-Grand Font :

Ce quartier est desservi par les transports en commun de la ville. Il possède un certain nombre d'équipements facilement accessibles, mais ceux-ci sont majoritairement vétustes :

- Équipements scolaires : deux écoles maternelles (Pauline KERGOMARD et Jean MACE), deux écoles primaires (Émile ROUX et Georges SAND), un collège (Marguerite de Valois) et deux lycées (lycée enseignement général : Marguerite de Valois et lycée d'enseignement professionnel : Jean ROSTAND)
- Équipements sportifs : Gymnase Raoul Boucheron, salle omnisports Grand Font, salle d'haltérophilie, City Stade, 8 aires de jeux aménagés et équipés
- Maison de l'Enfant qui regroupe un multi accueil sans repas, un lieu d'activité du Relais d'Assistants Maternels, et des lieux d'activités diverses du centre-socio-culturel (centre de loisirs, espace public numérique, bibliothèque, salle de danse ...)
- Équipements médicaux-sociaux : Centre médico-scolaire, Centre Médico Psychopédagogique (CMPP), Centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF), Centre médico-social, le Centre socio-culturel et sportif (CAJ La Grand Font) qui propose différents types d'activités pour différents publics.

- Centre-ville :

Le centre-ville d'Angoulême est un quartier socio-économique « patchwork »:

- avec beaucoup de commerces (la galerie marchande du Champ de Mars, les rues piétonnes et commerçantes Goscini et Hergé, des restaurants, les marchés...),
- avec des administrations (caisse d'allocation familiale, caisse primaire d'assurance maladie, centre des impôts, hôtel de police, les services de la mairie, la DIRECTE, la poste...)
- avec des partenaires sociaux (centre d'hébergement et de réinsertion sociale, centre maternel, relais d'assistants maternels, multi accueil familiale, protection maternelle et infantile, centre communal d'action sociale, centre médico-social,

lieu-dit, AGORA...)

- avec des équipements culturels (bibliothèques, ludothèque, théâtres, conservatoire, cinéma, centre international de la bande dessinée, musées, festival et animation...)
- avec des espaces verts (le jardin vert, le square de la Bussate...)
- avec des équipements culturels (églises, temple, chapelle, cathédrale, maison diocésaine)
- avec des équipements sportifs (gymnase, écoles de danses, école d'arts martiaux)
- avec des écoles maternelles et primaires, (8) publiques et (2) privées, deux collèges publics et un collège privé, un lycée publique et deux lycées privés.
- avec des dispositifs d'accueil périscolaire (garderies)
- avec des centres de formation pour adultes, écoles de conduite...

Ce qui représente beaucoup d'emplois et de lieux publics où les familles se rendent pour différentes démarches.

Les caractéristiques socio-économiques de la population de ce quartier sont assez contrastées. Une partie de la population est aisée et appartient aux catégories socio-professionnelles supérieures (professions libérales, cadres, chefs d'entreprises...). Malgré tout, du fait du nombre de logements sociaux assez important, il y a aussi une part de population qui rencontre plus de difficultés : précarité sociale et professionnelle, chômage, etc.

On note que le quartier centre ville compte peu d'enfants de moins de 5 ans. C'est le quartier de la ville où il y a le moins de jeunes enfants. Par contre, beaucoup de jeunes adultes y sont présents.

Sur le quartier, 16% des familles sont des familles mono parentales : 92% sont des femmes, 15% avec trois enfants et plus, et 64% vivant sous le seuil de bas revenus.

45% de la population vit depuis plus de 5 ans dans le même logement (pourcentage moins important que dans les autres quartiers). On peut interpréter ce chiffre, par le fait que le quartier est un quartier de transition.

- [le public accueilli](#)

Le nombre d'assistants maternels et les évolutions:

En septembre 2015, 94 assistant(e)s maternel(le)s, proposaient 286 places d'accueil, soit :

- 32 avec 4 agréments,
- 36 avec 3 agréments,
- 24 avec 2 agréments
- et 2 avec 1 agrément.

Le nombre d'assistants maternels recensés sur le territoire d'Angoulême reste approximatif puisque il ne prend pas en considération plusieurs facteurs tels que les arrêts maladie (parfois de longue durée) et la double activité professionnelle. Par ailleurs, le nombre de places d'accueil ne donne pas d'indications sur les tranches d'âge des enfants accueillis et la part d'employeurs résidant sur la commune. Afin d'y répondre, le R.A.M tend à affiner sa connaissance de la couverture des besoins, de la capacité réelle d'accueil, des pratiques des

assistant(e)s maternel(le)s en matière de contrats de travail (nombre d'heures de garde, horaires atypiques...) et des âges des enfants accueillis.

La répartition des assistant(e)s maternel(le)s sur les quartiers des secteurs Sud-Ouest et Nord Centre Ville

La répartition présentée ci-dessous s'établit en fonction du découpage par comités de quartiers d'Angoulême.

En 2015, il y avait :

- 11 sur le secteur Ouest.
- 27 sur le secteur Sud .
- 28 sur le secteur Nord .
- 28 sur le secteur Centre-Ville.

En 2015, 18 Assistant(e)s Maternel(le)s ont été rencontré(e)s pour le secteur Sud-Ouest et 38 sur le secteur Nord-centre-Ville.

- 6 du secteur Ouest,
- 12 du secteur Sud.
- 24 du secteur Nord
- 14 du secteur centre-Ville

213 enfants furent accueillis, ainsi que 43 familles et 69 assistantes maternelles (lors des ateliers-sorties, de goûters festifs, de permanences avec ou sans rendez-vous).

- [le partenariat](#)

Conseil Départemental

Le Conseil Départemental de la Charente propose 1 à 2 fois par an, une formation destinée aux assistants maternels (les gestes de 1ers secours, autour du livre, les relations parents enfants professionnels...). En général, les animatrices de RAM y sont conviées.

Régulièrement des échanges ont lieu entre les puéricultrices de secteur et les animatrices du RAM pour faire le point sur les disponibilités des assistantes maternelles et les nouveaux agréments de leur secteur.

Une fois par semestre, le Conseil Départemental et la Caisse d'allocations familiales organisent des réunions destinées à l'ensemble des animateurs des RAM.

Ces réunions ont pour objectif d'informer, de développer et d'adapter des outils communs.

Le RAM travaille tout au long de l'année avec la CAF qui apporte une aide technique sur des projets divers. Elle définit, au travers d'une circulaire nationale, les missions des Relais.

Il existe un suivi des actions au travers du contrat de projet du Relais et des bilans annuels du Contrat Enfance Jeunesse.

C'est également un partenaire financier important au travers de la prestation de service, du CEJ et des subventions d'investissement plus ponctuelles.

Associations :

Le Relais bénéficie d'intervenants artistiques : Odys'son, Ludamuse, musiciens, conteurs.

Réseau départemental des RAM

Les Relais Assistantes Maternelles de la Charente sont regroupés en réseau, ce qui permet de faire un travail de recherches documentaires important et de créer des documents en commun. C'est un soutien important pour tous les animateurs de RAM grâce à l'échange sur les pratiques professionnelles qu'il permet.

- [le travail en réseau au sein de la Direction de la Petite Enfance et de l'éducation et avec les structures du quartier :](#)

Le RAM est là pour informer les familles sur l'ensemble des modes d'accueils individuels et collectifs sur la ville d'Angoulême. Ainsi il participe à l'observation des conditions locales de l'accueil du jeune enfant.

Pour suivre l'évolution des besoins et de la demande des familles, le lien entre l'administration-gestion de la petite enfance et le RAM a été renforcé grâce à des rencontres avec la Direction de la Petite Enfance et de l'éducation et la participation à la mise en place de l'Observatoire de la Petite Enfance de la Ville.

3. Projet pédagogique et éducatif :

- L'arbre des objectifs :
 - [Les objectifs de la direction de la petite enfance et de l'éducation:](#)

L'inscription dans le projet municipal

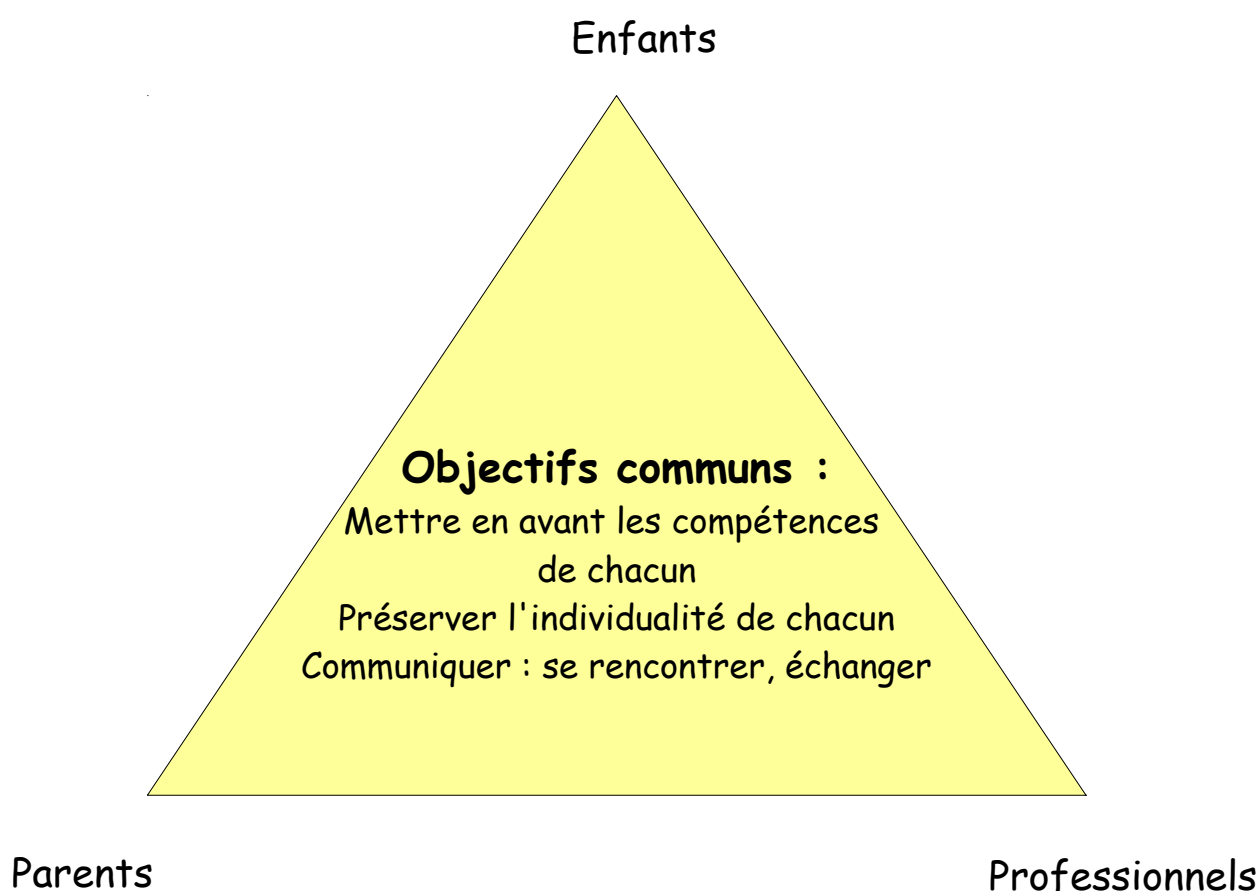
- participer au développement et à l'attractivité du territoire de la Ville d'Angoulême grâce à l'offre de service proposée aux habitants et à une politique éducative innovante
- identifier et prendre en compte les besoins des familles dans leurs démarches auprès de la Ville
- affirmer et coordonner une politique éducative de territoire avec l'ensemble des partenaires éducatifs
- proposer et piloter un schéma directeur visant à rationaliser l'offre d'accueil et améliorer les conditions d'accueil des enfants dans les structures petite enfance et les écoles publiques de la ville.
- [Les objectifs de la Coordination Petite Enfance :](#)

Le Projet de la coordination Petite Enfance s'insère dans le projet de la Direction Petite Enfance et de l'Éducation, lui-même faisant partie intégrante du programme et du plan d'action municipal.

La politique municipale de la Petite Enfance de la ville d'Angoulême s'organise sur trois grands axes d'intervention :

- informer et accompagner les familles dans la définition du projet d'accueil de leur enfant,
- proposer une offre d'accueil de qualité,
- accompagner et soutenir les parents dans l'exercice de leur fonction parentale.

La petite enfance est une étape essentielle au cours de laquelle l'attitude des parents et des adultes qui entourent l'enfant, agit sur son épanouissement, son avenir et sa capacité à instaurer des liens sociaux en toute sérénité. La fonction du Relais Assistants Maternels à travers une approche spécifique visant à soutenir conjointement parents et assistants maternels, doit contribuer à l'amélioration qualitative de l'accueil à domicile.



Vis-à-vis des enfants	<p>Deux objectifs généraux :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Inscrire l'enfant et sa famille dans leur environnement ● Préserver l'individualité de chacun dans le respect de ses différents moments de vie <p>Deux objectifs opérationnels :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Assurer une continuité et une cohérence dans les différents moments de vie de l'enfant ● Accompagner l'enfant de manière adaptée et harmonieuse <p>Des moyens mis en œuvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Observer ● Veiller au rythme individuel de chacun au sein du groupe ● Recenser le besoin ● Prendre en compte la demande ● Échanger, écouter ● Accueillir de manière individualisée dans la collectivité ● Valoriser les compétences de chacun ● Favoriser la découverte de l'enfant ● Écouter, entendre ● Évaluer, réajuster
Vis-à-vis des parents	<ul style="list-style-type: none"> ● Mettre en œuvre une démarche de coéducation engageant la famille, l'enfant et les professionnels <ul style="list-style-type: none"> ○ Reconnaître le parent en tant que premier éducateur ○ Échanger avec la famille autour de l'observation de l'enfant ● Améliorer la qualité de l'accueil au sein des structures <ul style="list-style-type: none"> ○ S'associer aux parents pour veiller ensemble au maintien d'un accueil de qualité ● Mettre à profit les compétences de chacun des acteurs pour favoriser l'accueil de l'enfant et de sa famille <ul style="list-style-type: none"> ○ Créer du lien avec les partenaires extérieurs afin de croiser les regards sur le développement de l'enfant et d'accompagner celui-ci de manière adaptée ○ Saisir toutes les opportunités éducatives à disposition pour favoriser les découvertes et les expérimentations de l'enfant ○ S'appuyer sur la complémentarité et la cohésion des différents professionnels pour assurer un accueil de l'enfant de qualité ○ Veiller à la continuité éducative entre les parents et les professionnels ● S'adapter aux évolutions de la société et aux demandes qui en découlent <ul style="list-style-type: none"> ○ Recenser le besoin ○ Prendre en compte la demande ○ Échanger, écouter ○ Collaborer dans l'intérêt de l'enfant ○ Accueillir de manière individualisée dans la collectivité ○ Évaluer, réajuster

Vis-à-vis des professionnels	<ul style="list-style-type: none"> ● Mettre en œuvre une démarche de coéducation engageant la famille, l'enfant et les professionnels <ul style="list-style-type: none"> ○ Reconnaître le parent en tant que premier éducateur ○ Échanger avec la famille autour de l'observation de l'enfant ● Harmoniser les pratiques professionnelles <ul style="list-style-type: none"> ○ Réinterroger ses pratiques et ses valeurs ○ Échanger, réfléchir au sein de la Coordination des Structures Petite Enfance ○ Valoriser les compétences de chacun ○ Participer, s'intégrer, être acteur en individuel et en équipe ○ Accueillir, écouter, entendre, s'ouvrir et s'enrichir ○ Évaluer, réajuster ● Favoriser les échanges entre les différents partenaires <ul style="list-style-type: none"> ○ Pour tous : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Communiquer : se rencontrer, échanger ○ Au niveau des partenaires éducatifs : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Travailler en lien entre les différentes institutions (passerelles) ▪ Connaître les différents acteurs locaux sur le territoire ○ Au niveau professionnel : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Apprendre à connaître les différents membres de notre groupe par les échanges pour former une équipe ▪ Apprendre et aller à la rencontre des familles, écouter, reconnaître
-------------------------------------	--

Ainsi, la philosophie du relais est de :

- créer des conditions favorables à l'instauration d'un climat de confiance entre les parents et les assistants maternels, pour qu'ils échangent et tissent des liens sociaux.
- poursuivre la professionnalisation des assistants maternels
- et mettre en valeur leur travail.

Ses objectifs généraux et opérationnels sont les suivants : (repris du contrat de projet)

- **Animer un lieu où professionnels de l'accueil à domicile, enfants et parents se rencontrent, s'expriment et tissent des liens sociaux**
 - Accompagner les parents dans leur rôle éducatif auprès de leur enfant.
 - Permettre aux parents et aux assistants maternels de se rencontrer et d'échanger afin de créer un climat de confiance.
 - Valoriser le métier des assistants maternels.
 - Faire en sorte que le tout jeune enfant puisse s'épanouir pleinement au sein du mode d'accueil choisi par ses parents.
- **Organiser un lieu d'information, d'orientation et d'accès aux droits pour les parents, les professionnels ou les candidats à l'agrément.**
 - recueillir de la documentation et la tenir à jour en fonction de l'évolution juridique et statutaire des assistants maternels.
 - Orienter les parents dans leur recherche d'accueil, leur indiquer les interlocuteurs privilégiés : structures d'accueil de jeunes enfants, puéricultrices, médecins, CAF,...
 - suivre l'évolution de la formation initiale des assistants maternels, et leur offrir un cadre de rencontre et d'échanges sur leurs pratiques professionnelles.

- **Contribuer à la professionnalisation de l'accueil individuel**
 - apprendre à gérer les relations avec les parents de l'enfant accueilli. Les employeurs de l'assistant maternel pénètre l'espace privé de leur employé où se déroule son activité professionnelle. Ainsi, il est en droit d'y faire respecter certaines règles, mais en même temps, il doit, dans cet espace se soumettre à certaines exigences de l'employeur. Ce qui suppose une réflexion sur l'organisation des lieux, mais aussi sur la manière de communiquer avec les familles sur ces règles.
 - trouver sa place de professionnel dans ce contexte ambigu et complexe, et intégrer les droits et les devoirs qui sont attachés à l'exercice de son activité et de son statut de salarié.
 - s'approprier la convention collective des assistants maternels, leur contrat.
 - enrichir les compétences des assistants maternels, en les faisant réfléchir sur leur statut de professionnel, en leur permettant d'approfondir leurs connaissances sur le jeune enfant, en créant des conditions d'échanges, de partage d'expériences, de réflexion sur les pratiques et en stimulant le besoin de formation.
 - renforcer l'attractivité du métier d'assistant maternel et de participer petit à petit à la professionnalisation de la garde d'enfant à domicile.

- **Participer à une fonction d'observation des conditions locales d'accueil des jeunes**
 - Contribuer à une fonction d'observation des conditions locales d'accueil, de la couverture des besoins
 - faire remonter les observations vers le gestionnaire du relais, les élus et les différents partenaires.
 - Participer à la mise en place et à l'animation d'un observatoire de la Petite Enfance.

- **les thématiques travaillées sous la forme de fiche-action**
 - THÉMATIQUE n°1 : Poursuite de la professionnalisation des assistants maternels
 - THÉMATIQUE n°2 : Créer des conditions favorables à l'établissement de relations de confiance entre les familles (parents/enfants) et les assistants maternels

THEMATIQUE n°1

Poursuite de la professionnalisation des assistants maternels

Axe d'intervention concerné :

Axe 2 : Proposer une offre d'accueil de qualité , diversifiée et adaptée aux besoins

Objectifs de l'action :

Contribuer à la professionnalisation de l'accueil individuel :

- Apprendre à gérer les relations avec les parents de l'enfant accueilli. Les employeurs de l'assistant maternel pénètre l'espace privé de leur employé ou se déroule son activité professionnelle.
- Trouver sa place de professionnel dans ce contexte ambigu et complexe et intégrer les droits et devoirs qui sont attachés à l'exercice de son activité et de son statut de salarié.
- S'approprier la convention collective des assistants maternels, leur contrat.
- Enrichir les compétences des assistants maternels en les faisant réfléchir sur leur statut de professionnel, en leur permettant d'approfondir leurs connaissances sur le jeune enfant, en créant des conditions d'échange, de partage d'expériences, de réflexion sur les pratiques et en stimulant le besoin de formation.
- Renforcer l'attractivité du métier d'assistants maternels et participer petit à petit à la professionnalisation de la garde d'enfant à domicile .

Attendus de cette action :

- Amélioration de la qualité de l'accueil à domicile des jeunes enfants.
- Valoriser et promouvoir le métier d'assistants maternels.
- Participation active des assistants maternels aux actions réfléchies entre les assistantes maternelles et les animatrices du relais .

Public(s) ciblé(s) :

- Les assistants maternels agréés de la ville et les gardes à domicile de la ville .

Lieux du déroulement de l'action :

- Secteur Centre ville : dans les locaux mutualisés avec le multi-accueil familial et le lieu d'accueil Parent / enfants « la Pirogue »
- Secteur Nord : à la Maison de l'Enfant CAJ Bel Air/ Grand Font mutualisé avec le LAEP .
- Secteur Sud Ma Campagne : à la Maison pour Grandir mutualisé avec le CLSH .
- Secteur Ouest la Grande Garenne : au monde de Zarafa mutualisé avec le LAEP et le multi-accueil familial .

Durée de l'action (temps de l'activité, périodicité...) :

- Pendant la durée du projet d'établissement

Personnes en charge de l'action :

- Chef de projet : les animatrices du relais assistants maternels
- Personnes associées :
 - la coordinatrice de la Petite Enfance

- la directrice du multi-accueil familial Titom
- la directrice du LAEP la « Pirogue »
- les intervenants extérieurs (Ludamuse, Odys'Son, bibliothécaires, Conseil Départemental, CAF, etc...)

Place des parents :

Les parents sont conscients de la nécessité des temps de formations destinés aux assistant(e)s maternel(le)s proposés ponctuellement par le Conseil Départemental de la Charente et par des organismes extérieurs tels que Ipéria .

Cependant, ce qui peut poser problème, c'est l'organisation de l'accueil de leur enfant durant les journées d'absence de l'assistant(e) maternel(le).

Les familles sont invitées à participer à certaines réunions à thèmes proposées par les relais toujours dans un souci de renforcer la professionnalisation des assistant(e)s et la parentalité.

Partenariats à mobiliser :

- la PMI/ Conseil Départemental
- La CAF
- Le réseau des Relais assistants maternels de la Charente
- le CIDFF
- les autres structures petite enfance
- les intervenants extérieurs (Odys'son, Jean Epstein psychosociologue ..)

Moyens mis en œuvre et à développer :

- **Matériel :**
 - Supports de communication sur les modalités de formation et l'accès à la profession d'assistant maternel (information sur les évolutions de carrière possible, le recours à la VAE et la formation continue), sur les aides auxquelles les assistants maternels peuvent prétendre (prime d'installation, prime d'amélioration de l'habitat, proposés par la Caf,...).
 - Le guide pour les parents qui emploient une assistante maternelle.
 - Le règlement intérieur.
 - La charte d'accueil des ateliers d'éveil.
 - Du matériel éducatif et pédagogique mutualisé avec le multi-accueil familial et le LAEP.
 - Du matériel de puériculture mutualisé.
 - Les salles dédiées aux activités du RAM sont mutualisées avec le lieu d'accueil enfants parents et le multi-accueil familial.
Cette mutualisation entraîne une mise en commun des jeux et des jouets, du matériel de puériculture et des produits d'entretien. Une réflexion autour de l'aménagement de l'espace et de son utilisation suivant les publics accueillis est menée par les services utilisateurs.
 - Sur le site de Ma Campagne, les lieux sont partagés entre le RAM et le centre de loisirs associatif, ce qui ne permet pas les mêmes réflexions au vu de la spécificité du centre de Loisirs.
- **Humains :**
 - Les responsables du Relais.
 - Les intervenants extérieurs mobilisés.
 - Des réunions thématiques avec des intervenants extérieurs (exemple : organisation de groupes d'échange sur les pratiques professionnelles avec la participation d'une

- psychomotricienne ou d'un psychologue qualifié en matière de petite enfance).
 - Des interventions dans le cadre de la formation des assistants maternels organisée et financée par le conseil départemental pour faire connaître le service du Relais Assistants maternels.
 - Développement des relations avec un réseau de partenaires locaux (association, théâtre, musée, REAAP,...).
 - Poursuite de la concertation avec les partenaires tels que les services du Conseil Départemental, la CAF, la MSA, les travailleurs sociaux.
- **Financiers** : le Relais dispose de :
 - un budget de fonctionnement et peut acheter certains types de matériel ou de mobilier sur les lignes d'investissement de la Direction de la Petite Enfance et de l'Éducation.
 - une ligne budgétaire d'investissement mutualisée avec le multi accueil familial et le LAEP .
 - **Liens avec les autres services municipaux** : la bibliothèque, les Espaces Verts.

Déroulement de l'action :

Le rôle de l'animatrice auprès des assistantes maternelles est de valoriser l'exercice de leur profession et de l'accueil des jeunes enfants à leur domicile.

Elle facilite la rencontre avec les parents qui sont à la recherche d'un mode d'accueil grâce à la mise à disposition de la liste des assistantes maternelles .

Les temps d'animations

Ils sont un moyen essentiel dans l'accompagnement à la professionnalisation. C'est un lieu d'écoute et d'échange qui reste neutre et ne porte pas de jugement. Il n'y a pas de rôle de hiérarchie dans les rapports de la responsable du Relais et les assistants maternels.

L'échange est important et permet la prise de distance et le recul nécessaire face aux situations diverses que les professionnelles peuvent rencontrer.

Activités permanentes :

L'objectif est de proposer 5 temps d'animations par semaine et un fonctionnement différencié entre les périodes scolaires et les périodes de vacances.

Les temps d'animation sont proposés sur les quatre secteurs de la Ville d'Angoulême. Les animatrices se déplacent à : Bel-Air/Grand-Font, Ma Campagne, le Centre Ville et la Grande-Garenne. Il y a en tout 3 groupes sur Bel-Air, 1 sur les autres secteurs, ce qui fait en tout 6 groupes.

La participation aux ateliers est vécue différemment par chaque assistant maternel :

- besoin d'échanger et de rencontrer le groupe,
- besoin d'aborder des thèmes éducatifs et psychologiques,
- l'activité proposée en elle même,
- la rencontre avec l'animatrice,
- les informations,
- l'écoute et le soutien apporté à leur profession.

L'atelier commence par un temps d'accueil des assistants maternels et des enfants. Les conseils, l'écoute, et les échanges permettent à chacun de s'installer et d'instaurer une relation de confiance et de proximité.

Il s'agit de rompre l'isolement et de trouver le soutien nécessaire face aux situations et ainsi entamer une démarche professionnelle. C'est aussi un temps d'informations diverses.

L'animatrice ou les assistantes maternelles proposent ensuite des temps d'éveil diversifiés (manipulation, peinture, musique, jeux d'eaux, pâte à modeler, etc.).

Les activités ne sont pas obligatoires, l'enfant a le droit de ne pas faire ce qui lui est proposé, il peut tout simplement observer.

Parmi les objectifs, il en est un principal : faire participer les assistants maternels et de les inciter à tour de rôle à proposer des animations aux enfants. Il s'agit de donner l'envie, de créer de l'intérêt afin que chacun y trouve sa place professionnellement.

Cela peut éviter la « consommation » des activités.

L'objectif est également de mettre en place des activités d'éveil, de découverte sensorielle, d'expériences diverses qui n'entraînent pas systématiquement une « production ». Le sentiment de revenir « avec un produit fini » les valorise auprès des parents. Mais il est important que les assistants maternels puissent expliquer aux familles que ce n'est pas un but en soi pour l'enfant.

La position d'écoute et d'observation est essentielle.

Ces animations ont pour objectif d'amener les assistants maternels à une démarche éducative : découverte des capacités de l'enfant, échanges sur leur développement, observation des compétences de l'enfant pour favoriser son autonomie, interrogation sur ses propres pratiques professionnelles et son positionnement.

Activités périodiques :

Les animatrices participent à diverses réflexions autour des pratiques professionnelles :

- La charte de « vie » élaborée en 2015 avec les assistantes maternelles et affichée sur chaque lieu est revue et réadaptée si nécessaire à la reprise des ateliers de septembre.
- Élaboration d'une charte d'utilisation des salles mutualisées entre les structures concernées et les usagers de ces salles.

Les animatrices amènent les assistants maternels à fréquenter au maximum les structures et animations locales telles que :

- bibliothèques, théâtre, ludothèque.
- Par ailleurs, le RAM s'associe aux différents festivals ou carnivals organisés sur la commune, notamment par les REAAP.

Un des projets importants du RAM de la Ville d'Angoulême, est de travailler sur différents supports d'information à destination des assistants maternels et des familles et des candidats à l'agrément (informations relatives à la convention collective, démarches à suivre en vu d'être agréé...).

Le travail de partenariat avec le Conseil Départemental est régulier. Il permet la mise à jour des listes des assistants maternels au travers des échanges avec les puéricultrices et/ou

éducatrices de PMI, en moyenne une fois tous les trimestres pour les quatre secteurs de la ville. Cette démarche est un outil de valorisation du métier d'assistants maternels et de ses spécificités auprès des parents.

Enfin, chaque année, la journée nationale des assistants maternels du 19 novembre mobilise les professionnels fréquentant les ateliers d'éveil tout au long de l'année. C'est l'occasion pour eux, de pouvoir échanger sur leurs pratiques professionnelles et de mettre en valeur leur métier.

Activités occasionnelles :

Dans le but de la professionnalisation des assistantes maternelles, le RAM peut proposer :

- des réunions en petit groupe animées par les responsables des relais assistantes maternelles.
- mais aussi l'organisation de réunions en grand groupe proposées en soirée, avec la participation d'intervenants extérieurs.

Enfin l'idée est de proposer, en association avec la PMI et l'Administration-gestion de la Petite Enfance et de l'Éducation de la Ville d'Angoulême, des réunions d'information en soirée pour présenter aux futurs parents ou aux nouveaux habitants les différents modes d'accueils et services proposés sur la Ville.

La veille documentaire :

Le relais est chargé de rechercher, collecter, tenir à jour et diffuser les informations pratiques sur la profession d'assistant maternel.

Ce travail n'est possible que grâce aux abonnements professionnels contractés, à la recherche interne de documents spécifiques et aux réunions de travail avec l'ensemble des animateurs responsables des RAM de la Charente.

Élaboration d'un guide destiné aux parents employeur d'une assistante maternelle en association avec des animatrices responsables de Relais.

Ce guide donne des liens pour les 1ères démarches, soumet des suggestions pour les 1ers contacts avec l'assistante maternelle et les échanges autour du rythme de l'enfant. Il fournit des éléments pratiques sur le cadre administratif, ainsi qu'un répertoire d'adresses utiles.

Les partenaires :

Afin d'améliorer la qualité de l'accueil et de viser à la professionnalisation des assistants maternels, les partenaires extérieurs sont essentiels.

Ils peuvent agir sur les temps d'ateliers : association d'artistes, intervenants spécifiques, psychomotricienne, ludothécaires, bibliothécaires.

Ils peuvent aussi intervenir lors de réunions d'informations ou thématiques (psychologue, pédiatre, Conseil Départemental, etc.).

Les rencontres avec la PMI : trois fois par an, l'animatrice-responsable du relais rencontre les puéricultrices de son secteur afin de faire un point sur les assistants maternels (agrément, départ, arrivée, restriction, extension...).

Les temps de permanence téléphoniques et physiques :

Plusieurs temps de permanence sont proposés afin de répondre aux demandes des assistants maternels et des parents. Les jours et horaires sont différenciés afin d'être au plus proche des besoins des usagers et de s'adapter à leurs disponibilités.

Ils permettent un suivi et un accompagnement des assistants maternels dans leur projet professionnel, en particulier pour les personnes nouvellement agréées.

Ce sont des rendez-vous individuels au cours desquels l'animatrice apporte des informations administratives (contrat, fiche de paye, calcul des congés), mais aussi des échanges sur les pratiques éducatives et les relations employeur-employé.

La gestion de la structure :

Les animatrices échangent entre elles pour préparer des réunions à destination des assistants maternels, des rencontres avec les intervenants, des réflexions communes sur les actions à mener : préparation des ateliers d'éveil, organisation des animations festives.

Les temps de parole et les réunions :

Les assistantes maternels ont besoin d'échanger entre elles et avec l'animatrice, les temps de regroupement sont des lieux d'animation et du « vivre ensemble ». Ils ont lieu en présence des enfants. Ainsi, tous les sujets ne peuvent donc pas y être abordés.

L'organisation de réunions en petits groupes animés par les responsables peut être proposée ainsi que l'organisation de réunions en grand groupe en soirées avec la participation d'intervenants extérieurs (exemple de thèmes : retraite, formations des assistants maternels, alimentation, développement du jeune enfant, acquisition de la propreté...).

Les réunions proposées tiennent compte du besoin d'informations juridiques et administratives afin d'avoir une meilleure connaissance de la législation ainsi que du besoin de partager et d'échanger sur les pratiques professionnelles.

Évaluation envisagée :

- Nombre d'ateliers et de réunions organisés
- Nombre de participants aux différents temps proposés (enfants, assistants maternels, parents)
- Thèmes abordés lors de ces temps collectifs
- Nombre de permanences physiques et téléphoniques
- Nombre d'assistants maternels et de parents rencontrés
- Nombre d'appels téléphoniques reçus
- Thèmes abordés lors de ces contacts individuels
- Types d'activités proposées aux enfants et aux assistants maternels lors des ateliers
- Satisfaction des participants

THÉMATIQUE n°2

Créer des conditions favorables à l'établissement de relations de confiance entre les familles (parents/enfants) et les assistants maternels

La petite enfance est une étape essentielle au cours de laquelle l'attitude des parents et des adultes qui entourent l'enfant, agit sur son épanouissement, son avenir et sa capacité à instaurer des liens sociaux en toute sérénité. La fonction du Relais Assistants Maternels à travers une approche spécifique visant à soutenir conjointement parents et assistants maternels, doit contribuer à l'amélioration qualitative de l'accueil à domicile.

Axe d'intervention concerné :

- Axe 1 : Informer et accompagner les familles dans la définition du projet d'accueil de leur enfant
- Axe 2 : Proposer une offre d'accueil de qualité, diversifiée et adaptée aux besoins des familles

Objectifs de l'action :

- Accompagner les parents dans leur rôle éducatif auprès de leur enfant.
- Permettre aux parents et aux assistants maternels de se rencontrer et d'échanger afin de créer un climat de confiance.
- Faire en sorte que le tout jeune enfant puisse s'épanouir pleinement au sein du mode d'accueil choisi par ses parents.

Attendus de cette action :

- Amélioration de la qualité de l'accueil à domicile de l'enfant
- Participation active des parents et des assistants maternels aux activités proposées
- Renforcement des échanges entre employeur-employé

Public(s) ciblé(s) :

- les assistants maternels de la Ville d'Angoulême
- les parents employeurs
- les enfants accueillis chez les assistants maternels
- les gardes à domicile

Lieux du déroulement de l'action :

- Au bureau du Relais assistants maternels
- Sur les différents lieux d'ateliers d'éveil (Centre-ville, Bel-Air, Ma Campagne et le Monde de Zarafa)
- Dans différentes salles de réunion de la Mairie, Logis de Lunesse, à l'auditorium de la MJC de Ma Campagne, etc.
- Dans les bibliothèques de la ville (Grande-Garenne, Ma Campagne)
- Dans les ludothèques (St Cybard)

Durée de l'action (temps de l'activité, périodicité...) :

- Pendant toute la durée du projet d'établissement

Personnes en charge de l'action :

- Les animatrices-responsables du Relais Assistants maternels de la Ville d'Angoulême
- les partenaires avec qui elles travaillent et les intervenants extérieurs (Odys'son ,Ludamuse, bibliothécaires, etc.)

Place des parents :

Les parents sont les premiers éducateurs de leur enfant y compris lorsqu'il est confié chez un(e) assistant(e) maternel(le) dans la journée.

Ainsi, l'assistant(e) maternel(le) devient l'interlocuteur(rice) privilégié(e) des parents pour que l'accueil se passe dans les meilleures conditions, afin d'assurer une continuité entre les différents lieux de vie de l'enfant.

Les parents mettent en place avec le professionnel un contrat d'accueil avec un projet pédagogique qui nécessite un temps d'échange entre les deux partenaires. La construction de ces projets peuvent être accompagnés par les animatrices-responsables du relais lors d'un rendez-vous, dans le cadre d'un soutien à la parentalité.

Les parents, s'ils le souhaitent, sont invités par les assistants(es) maternels(es) à venir au temps d'atelier dès le début de l'accueil et par la suite. Cela leur permet de voir où vient leur enfant lors des ateliers d'éveil et de rencontrer l'animatrice s'ils ne l'ont pas déjà fait lors d'un rendez-vous à une permanence.

Ils sont invités à toutes les manifestations festives du relais, mais également lors des soirées d'information lorsque les thèmes s'y prêtent (alimentation, développement du jeune enfant, psychomotricité ..).

Partenariats à mobiliser :

- la PMI
- la CAF, en tant que source d'information.
- le Conseil Départemental de la Charente en tant qu'organisateur du réseau des RAM.
- les bibliothèques, les ludothèques .
- les structures petite enfance de la ville
- des psychologues, des intervenants extérieurs .

Moyens mis en œuvre et à développer :

- documents écrits
- rendez-vous individuels
- ateliers d'éveil
- réunions d'information
- manifestations festives

Déroulement de l'action :

Lorsque des parents confient leur enfant à un assistant maternel ou à une structure collective municipale, ils font des professionnels de la petite enfance leurs partenaires privilégiés pour que l'accueil se passe dans de bonnes conditions. La construction de ce projet peut se faire avec l'aide de l'animatrice du Relais Assistants Maternels lors d'un rendez-vous.

Le rôle de l'animatrice est alors :

- d'accompagner les parents dans leur choix, de les inciter à réfléchir et à verbaliser leurs attentes par rapport à un mode d'accueil (collectif ou individuel) pour leur enfant et leurs exigences en matière d'éducation ;
- d'expliquer l'importance de créer un climat de confiance entre eux et les professionnels qui s'occuperont de l'enfant, afin de créer des relations saines employeur-employé dans le cadre de l'embauche d'un assistant maternel ;
- d'organiser des temps collectifs en suscitant l'implication des assistants maternels comme des parents et en valorisant les compétences de chacun.

Cette mise en valeur du travail des assistants maternels peut se faire sous forme de reportages photos, d'expositions sur les réalisations des enfants, de présentation d'une journée-type chez les professionnels. Ainsi, ces rencontres peuvent aboutir à des réunions en grand groupe avec l'intervention de professionnels de la Petite Enfance où seront abordés de thèmes plus généraux comme l'alimentation du jeune enfant, son rythme de vie, les jeux,....

- d'ouvrir les ateliers d'éveil aux parents, les inviter à venir avec leur enfant et l'assistant maternel, mais également sur les temps forts de la vie du Relais : carnaval, fête de l'été, fête de fin d'année, journée nationale des assistants maternels le 19 novembre.

Le but est de leur permettre de fréquenter le lieu collectif où évolue leur enfant ponctuellement. Ainsi les différentes familles peuvent se rencontrer, échanger, et tisser des liens sociaux. Elles découvrent aussi ce que les enfants font avec leur assistant maternel pendant les temps de regroupement. Pour un grand nombre d'assistants maternels, les ateliers d'éveil sont un temps de socialisation destinés aux enfants qu'elles accueillent.

Le temps des ateliers est organisé de la manière suivante : accueil des enfants et des assistants maternels, proposition et animation de l'atelier du jour avec les enfants, puis jeux libres pour ces derniers et questions-échanges avec les assistants maternels. Ce temps de rencontre se termine par des chansons, comptines ou histoires.

Ce travail s'appuie sur l'organisation de ce lieu d'information, d'orientation et d'accès aux droits pour les parents :

Les objectifs fixés sont :

- recueillir de la documentation et la tenir à jour en fonction de l'évolution juridique et statutaire des assistants maternels.
- orienter les parents dans leur recherche d'accueil, leur indiquer les interlocuteurs privilégiés : structures d'accueil de jeunes enfants, puéricultrices, médecins, CAF,...
- suivre l'évolution de la formation initiale des assistants maternels.

Les moyens mis en œuvre sont :

- une veille documentaire : presse professionnelle, abonnements, livres, et aux recherches de l'animatrice-responsable du relais sur internet.

- un partenariat institutionnel fort : avec les puéricultrices de la PMI, les conseillers de la CAF.
- un travail en réseau avec les autres RAM, en plus du réseau départemental CAF-PMI : il est très important. Il permet aux animatrices-responsables de mettre en commun leurs documents, d'avoir un discours cohérent avec le public rencontré.
- un travail en équipe au sein de la Direction de la Petite Enfance : les responsables du Relais travaillent au sein du Pôle Accueil Familial avec la Directrice du multi-accueil familial Titom et avec le Pôle Accueil des Familles de la Direction de la Petite Enfance. Elles participent à l'observation des conditions locales d'accueil du jeune enfant et également aux réunions des directrices et des EJE au sein de la Direction de la Petite Enfance.
- des documents d'informations : pour accueillir, soutenir dans leur rôle, les parents. Par exemple, des petits livrets ou des documents simples destinés au public afin de répondre au mieux à leurs questionnements pourront être élaborés.

Pour les parents/employeurs, des informations pratiques : un guide parent employeur a été élaboré par les animatrices du Ram.

- comment choisir le lieu d'accueil ou l'assistant maternel pour son enfant ?
- quelles démarches à suivre auprès de la CAF ?
- quelles questions poser lors du premier contact avec l'assistant maternel ?
- indications sur le contrat de travail
- des rappels de la convention collective avec des exemples simples.

Le but est de faciliter la communication et de simplifier l'accès à l'information sur la mensualisation, par exemple, les indemnités, la déclaration des impôts, la fin de contrat. Cela permet d'éviter certains conflits entre employeur/employé, ces derniers peuvent ainsi échanger, se parler et verbaliser leurs attentes.

- Un lieu ressource pour le public, où des informations peuvent être consultées sur place et expliquées par la responsable du relais. Ce lieu pourrait être penser comme un espace-bibliothèque avec la possibilité pour le public d'emprunter de la documentation.
- Un lieu d'échanges permettant aux parents d'aborder leurs préoccupations, leurs difficultés sans la crainte d'être jugés. Les professionnels peuvent donc rassurer les parents sur leurs compétences par différents moyens. En les accompagnant et en les laissant découvrir la solution au problème qu'ils rencontrent, les animatrices participent à leur cheminement en tant que parents.

Évaluation envisagée :

- Nombre de parents employeurs, d'employés reçus
- Types de sujets abordés, traités et effets constatés
- Nombre de parents, d'assistants maternels et d'enfants présents lors de manifestations proposées par les RAM (ateliers-sorties, manifestations festives, réunions à thèmes...)
- Variété des thèmes proposés
- Satisfaction des familles et des assistants maternels

Annexes :

- Charte commune d'Accueil
- Règlement de fonctionnement applicable à la structure
- Protocoles médicaux et d'urgence